

Statuts de séjour et soins de santé

pour les étrangers > résumé [12/2009 > les mises à jour de la brochure sont publiées sur nos sites web]

le mode de paiement le plus courant est affiché dans une couleur sombre

STATUTS DE SEJOUR	DOCUMENTS	MUTUALITE	FEDASIL	CPAS ou ILA	AIDE MEDICALE URGENTE	INTERESSE OU GARANT
1. Demandeurs d'asile (sauf mineurs non accompagnés et demandeurs d'asile déboutés sans recours suspensif)						
1.1. Les demandes d'asile en cours introduites avant le 01/06/2007 et après le 01/06/2007 (à l'exception de 1.2.)						
1.1.1. La demande d'asile vient d'être introduite à l'O.E. ou est examinée au fond par le CGRA	Annexe 25 ou 26 Parfois AI	Exceptionnellement	CA ou Cellule Frais Médicaux paie	Exceptionnellement	Pas applicable	Choix de ne pas rester en CA
1.1.2. Recours du demandeur d'asile au CCE	Annexe 25 ou 26 et AI	Exceptionnellement	CA ou Cellule Frais Médicaux paie	CPAS paie en cas de séjour en ILA	Pas applicable	Choix de ne pas rester en CA
1.1.3. La demande d'asile introduite avant le 01/06/2007 n'est pas recevable	AI, parfois annexe 13 quinquies + annexe 35	Exceptionnellement	CA ou Cellule Frais Médicaux paie	CPAS paie les frais médicaux (pour l'ILA)	Pas applicable	Choix de ne pas rester en CA
1.2. La demande d'asile a été déclarée recevable avant le 1er juin 2007						
1.2.1. La demande d'asile est déclarée recevable	Annexe 25 ou 26 et AI, ev. annexe 35	AMI si AI, sinon exception	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
2. Réfugiés reconnus						
2.1. Réfugié reconnu	Carte électr. B / CIRE ou carte électr. C / Carte d'identité pour étrangers	AMI obligatoire	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
3. Personnes sous statut de protection subsidiaire						
3.1. Le statut de protection subsidiaire	Carte électr. A ou B / CIRE ou carte électr. C / Carte d'identité pour étrangers	AMI obligatoire	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
4. Personnes sans séjour légal - Y compris les demandeurs d'asile déboutés sans recours ou sans recours suspensif						
4.1. Demandeur d'asile débouté avec recours non suspensif au CCE ou au CE contre une décision négative de l'OE	Annexe 13quater ou 25quater - 26quater OQT expiré	Exceptionnellement	Exceptionnellement	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
4.2. Demandeur d'asile débouté avec recours non suspensif au CE contre une décision négative du CGRA / CCE / CPRR	Annexe 13 expiré, 13bis, 13quinquies, 11bis, 11ter, 25bis, 26bis	Exceptionnellement	CA ou Cellule Frais Médicaux paie	CPAS paie les frais médicaux (pour l'ILA)	Pas applicable, car autre droit	Parfois
4.3. Personne en séjour illégal (sans procédure de recours suspensif)	OQT sans prolongation ou aucun document de séjour	Exceptionnellement	Exceptionnellement	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
4.4. Personne ayant demandé la régularisation sans AI 'Ancien' art. 9§3 - 'nouvel' art. 9bis, 9ter	Parfois un accusé de réception	Exceptionnellement	Exceptionnellement	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
5. Sursis au départ ou demande de régularisation médicale recevable ou régularisation (temporaire)						
5.1. Le sursis au départ est accordé pour moins de trois mois	OQT prolongé, date ultime pas encore atteinte	Exceptionnellement	CA ou Cellule Frais Médicaux paie	CPAS paie les frais médicaux (pour l'ILA)	Pas applicable	Parfois
5.2. La demande de régularisation pour raisons médicales est recevable	AI	Exceptionnellement	CA ou Cellule Frais Médicaux paie	CPAS paie les frais méd. (pour l'ILA)	Pas applicable	Parfois
5.3. Une régularisation à durée (in)déterminée est octroyée (art. 9bis ou 9ter de la loi étr.)	Carte électr. A ou B / CIRE	AMI obligatoire	Exceptionnellement	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
6. Mineurs non accompagnés (moins de 18 ans, en Belgique sans leurs parents ou tuteur légal) > Voir aussi procédure d'asile, regroupement de famille et traite des êtres humains						
6.1. Mineur non accompagné à l'arrivée et pas encore en possession d'un titre de séjour	Aucun document de séjour	à partir du 01.01.08 si scolarisé pendant 3m. - ONE	CA (spécialisé) paie	CA (spécialisé) paie, ev. CPAS	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
6.2. Mineur non accompagné avec déclaration d'arrivée	Annexe 3 pas expiré	A partir du 01.01.08 si scolarisé pendant 3m. - ONE	CA (spécialisé) paie	CA (spécialisé) paie, ev. CPAS	Pas applicable	Parfois
6.3. Mineur non accompagné avec ordre (prolongé) de reconduire	Annexe 38 pas expiré	A partir du 01.01.08 si scolarisé pendant 3m. - ONE	CA (spécialisé) paie	CA (spécialisé) paie, ev. CPAS	Pas applicable pour cause de l'OQT prolongé	Parfois
6.4. Mineur non accompagné sous statut de protection spécial	Carte électr. A ou B / CIRE	AMI obligatoire	CA (spécialisé) paie	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
6.5. Mineur non accompagné avec ordre de reconduire exécutable	Annexe 38 expiré	A partir du 01.01.08 si scolarisé pendant	CA (spécialisé) paie	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
7. Mineurs accompagnés						
7.1. En séjour illégal et accompagné de ses parents ou tuteur	OQT sans prolongation ou aucun document de séjour	Exceptionnellement	CA paie en cas de séjour	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
8. Au pairs						
8.1 Au pair	Carte électr. A / CIRE	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement	Pas applicable	Assur. privée obligatoire



AI Attestation d'Immatriculation
 AMI Assurance Maladie-Invalidité
 AMU Aide Médicale Urgente
 CCE Conseil du Contentieux des Etrangers
 CA Centre d'accueil
 CE Conseil d'Etat

CGRA Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides
 CIRE Certificat d'Inscription au Registre des Etrangers
 CPRR Commission Permanente de Recours des Réfugiés

CPAS Centre Public d'Action Sociale
 ILA Initiative Locale d'Accueil
 Loi étr. Loi sur Les Etrangers
 OE Office des Etrangers
 ONE Office de la Naissance et de l'Enfance
 OQT Ordre de Quitter le Territoire

STATUTS DE SEJOUR	DOCUMENTS	MUTUALITE	FEDASIL	CPAS ou ILA	AIDE MEDICALE URGENTE	INTERESSE OU GARANT
9. Victimes de la traite des êtres humains > Voir aussi les autres procédures, par exemple procédure d'asile						
9.1. Séjour temporaire: en se présentant à un centre spécialisé	OQT pas expiré	Exceptionnellement	Exceptionnellement	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
9.2. Séjour temporaire: en collaborant à l'enquête judiciaire	AI	Parfois	Exceptionnellement	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
9.3. Séjour temporaire ou permanent en cas de poursuite de l'enquête ou condamnation	Carte électr. A ou B / CIRE	AMI obligatoire	Exceptionnellement	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
10. Etudiants étrangers (non-ressortissants de l'UE)						
10.1. Etudiant arrivé légalement en Belgique	Annexe 3 valide, ev. visa valide + cachée	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement art. 1 de la loi du CPAS, dignité	Pas applicable	Généralement prise en charge
10.2. Etudiant qui doit encore produire une attestation d'inscription pour obtenir le droit de séjour en tant qu'étudiant	AI - modèle A (maximum quatre mois)	Exceptionnellement	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Généralement prise en charge
10.3. Etudiant ayant obtenu un droit de séjour limité à la durée de ses études	Carte électr. A / CIRE	AMI obligatoire	Pas applicable	Exceptionnellement (par ex. partie du ticket modérateur)	Pas applicable	Ticket modérateur
10.4. Etudiant dont la demande de séjour étudiant n'a pas été prise en compte	Annexe 40 avec séjour légal	Exceptionnellement	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Généralement prise en charge
10.5. Etudiant dont la demande de séjour étudiant a été refusée ou dont le droit au séjour en tant qu'étudiant a pris fin	Annexe 13 pas expiré / annexe 33bis pas expiré	Exceptionnellement	Pas applicable	Si aide du CPAS avant l'OQT	Si pas d'aide du CPAS avant l'OQT	Généralement prise en charge
10.6. Etudiant dont la demande de séjour étudiant n'a pas été prise en compte ou a été refusée ou dont le droit au séjour en tant qu'étudiant a pris fin	Annexe 40 pour séjour illégal, annexe 13 expiré, annexe 33bis expiré	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Prise en charge empêche parfois l'AMU
11. Travailleurs immigrés (non-ressortissants de l'UE)						
11.1. Travailleur immigré	Carte électr. A ou B / CIRE, Carte électr. C / Carte d'identité pour étrangers	AMI obligatoire	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
12. Etrangers établis (non-ressortissants de l'UE)						
12.1. Demande d'établissement prise en compte	Annexe 16bis, Carte électr. B / CIRE ou annexe 15	AMI obligatoire	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
12.2. Demande d'établissement refusée	Carte électr. B / CIRE et annexe 17	AMI obligatoire	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
12.3. Demande d'établissement approuvée	Carte électr. C / Carte d'identité pour étrangers	AMI obligatoire	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
12.4. Perte de l'établissement avec maintien du droit de séjour	Carte électr. A / CIRE Carte électr. B / CIRE	AMI obligatoire	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
12.5. Perte du droit de séjour	Annexe 13 expiré	Parfois	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
12.6. Perte du droit de séjour	Annexe 13 expiré	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
13. Résidents de longue durée originaires de pays tiers						
13.1. Non-ressortissants de l'UE souhaitant obtenir en Belgique le statut de résident de longue durée						
13.1.1. La demande d'obtention du statut de résident de longue durée n'a pas (encore) été prise en considération	Annexe 16 ou 16ter	Parfois AMI obligatoire	Pas applicable	Parfois	Parfois, droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
13.1.2. La demande d'obtention du statut de résident de longue durée a été prise en considération ou rejetée	Annexe 16bis ou 17	AMI obligatoire	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
13.1.3. La demande de statut de résident de longue durée a été acceptée	Carte électr. D / Carte d'identité pour étrangers	AMI obligatoire	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
13.2. Non-ressortissants de l'UE qui ont obtenu le statut de résident de longue durée dans un autre État membre de la Communauté européenne et demandent un second séjour en Belgique						
13.2.1. Résident en séjour illégal attend une décision au fond ou a été rejetée	Annexe 2, 3, 13, 41	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
13.2.2. Résident en séjour légal a été prise ou non en considération	Annexe 40, 41	Exceptionnellement	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
13.2.3. La demande d'obtention d'un second séjour a été acceptée	Carte électr. A / CIRE Carte électr. B / CIRE	AMI obligatoire	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur

AI Attestation d'Immatriculation
 AMI Assurance Maladie-Invalidité
 AMU Aide Médicale Urgente
 CCE Conseil du Contentieux des Etrangers
 CA Centre d'accueil
 CE Conseil d'Etat

CGRA Commissariat Général
 aux Réfugiés et aux Apatrides
 CIRE Certificat d'Inscription
 au Registre des Etrangers
 CPRR Commission Permanente
 de Recours des Réfugiés

CPAS Centre Public d'Action Sociale
 ILA Initiative Locale d'Accueil
 Loi étr. Loi sur les Etrangers
 OE Office des Etrangers
 ONE Office de la Naissance et de l'Enfance
 OQT Ordre de Quitter le Territoire

STATUTS DE SEJOUR	DOCUMENTS	MUTUALITE	FEDASIL	CPAS ou ILA	AIDE MEDICALE URGENTE	INTERESSE OU GARANT
13.2.4. Fin du second séjour d'un résident de longue durée	OQT pas expiré	Exceptionnellement	Pas applicable	Si aide du CPAS avant l'OQT	Si pas d'aide du CPAS avant l'OQT	Parfois
14. Touristes (non-ressortissants de l'UE)						
14.1. Touristes en séjour légal	Annexe 3 valide, ev. visa valide + cachée	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement art. 1 de la loi du CPAS, dignité	Pas applicable	Généralement assurance privée
14.2. Touristes dont le séjour n'est plus légal	Annexe 3 expiré >3m, visa expiré	Exceptionnellement	Exceptionnellement	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Prise en charge empêche parfois l'AMU
15. Regroupants familiaux						
15.1. Membre de famille ressortissant ou non de l'UE qui rejoint un non-ressortissant de l'UE (article 10 ou 10bis Loi étr.)						
15.1.1. Regroupant dont la demande n'a pas (encore) été déclarée recevable	Annexe 2, 3, 4, 15ter ou 40	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
15.1.2. Regroupant dont la demande est recevable lors de l'examen au fond	Annexe 15bis / 41 ou AI - modèle A	Droit à l'AMI	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Ticket modérateur
15.1.3. Regroupant avec permis de séjour ou autorisation de séjour (tempor. ou définitif.)	Carte électr. A ou B / CIRE	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérateur.)	Pas applicable	Ticket modérateur
15.1.4. Regroupant dont la demande a été rejetée au fond ou dont le droit de séjour a pris fin	Annexe 13 pas expiré, 14, 14ter ou 38	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérateur.)	Pas applicable	Ticket modérateur
15.1.5. Regroupant dont la demande a été rejetée ou dont le droit au séjour a expiré	Annexe 13 expiré, 14, 14ter ou 38	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
15.1.6. Regroupant avec recours suspensif devant le CCE	Annexe 35	Parfois	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
15.2. Membre de famille non-ressortissant de l'UE qui rejoint un Belge ou un ressortissant de l'UE (article 40 Loi étr.)						
15.2.1. Membre de famille non UE dont la demande d'un permis de séjour a été déclarée recevable lors de l'examen au fond	Annexe 19ter, AI	Parfois	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
15.2.2. Membre de famille non UE dont la demande de permis de séjour a été rejetée lors de l'examen au fond	Annexe 20 pas expiré	Parfois	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
15.2.3. Membre de famille non UE avec droit de séjour reconnu	Carte électr. F / CIRE	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérateur.)	Pas applicable	Ticket modérateur
15.2.4. Membre de famille non UE dont le droit de séjour a pris fin	Annexe 21 pas expiré	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérateur.)	Pas applicable	Ticket modérateur
15.2.5. Membre de famille non UE dont la demande de permis de séjour a été refusée ou dont le droit de séjour est fini	Annexe 20 ou 21 expiré	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
15.2.6. Membre de famille non UE avec un recours suspensif devant le CCE	Annexe 35	Parfois	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
15.2.7. Membre de famille non UE dont la demande de permis de séjour durable a été déclarée irrecevable	Annexe 23 + annexe 19ter et ev. AI	Parfois	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
15.2.8. Membre de famille non UE dont la demande de permis de séjour durable a été déclarée irrecevable ou dont le droit de séjour durable n'a pas été reconnu	Annexe 23 + Carte électr. F	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérateur.)	Pas applicable	Ticket modérateur
15.2.9. Membre de famille non UE dont la demande de séjour durable a été déclarée recevable ou dont le droit de séjour durable a été reconnu	Annexe 22 + Carte électr. F ou Carte électr. F+	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérateur.)	Pas applicable	Ticket modérateur
15.2.10. Membre de famille non UE dont le droit de séjour durable a pris fin	AR d'expulsion pas expiré ou annexe 21	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérateur.)	Pas applicable	Ticket modérateur
15.2.11. Membre de famille non UE dont le droit de séjour durable a pris fin.	AR d'expulsion expiré ou annexe 21	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
15.2.12. Membre de famille non UE dont le droit de séjour durable a pris fin, avec recours suspensif devant le CCE	Annexe 35	Parfois	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
15.3. Membre de famille ressortissant de l'UE qui rejoint un Belge ou un ressortissant de l'UE (article 40 Loi étr.)						
15.3.1. Membre de famille UE en séjour de courte durée	Annexe 3ter	Exceptionnellement (Belgique ou pays de l'UE)	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
15.3.2. Membre de famille UE ayant introduit une demande de déclaration d'inscription	Annexe 19	Exceptionnellement (Belgique ou pays de l'UE)	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois



AI Attestation d'Immatriculation
 AMI Assurance Maladie-Invalidité
 AMU Aide Médicale Urgente
 CCE Conseil du Contentieux des Etrangers
 CA Centre d'accueil
 CE Conseil d'Etat

CGRA Commissariat Général
 aux Réfugiés et aux Apatrides
 CIRE Certificat d'Inscription
 au Registre des Etrangers
 CPRR Commission Permanente
 de Recours des Réfugiés

CPAS Centre Public d'Action Sociale
 ILA Initiative Locale d'Accueil
 Loi étr. Loi sur les Etrangers
 OE Office des Etrangers
 ONE Office de la Naissance et de l'Enfance
 OQT Ordre de Quitter le Territoire

STATUTS DE SEJOUR	DOCUMENTS	MUTUALITE	FEDASIL	CPAS ou ILA	AIDE MEDICALE URGENTE	INTERESSE OU GARANT
15.3.3. Membre de famille UE ayant un droit de séjour de plus de trois mois	Annexe 8 / Carte électr. E ou annexe 8bis / Carte électr. E+	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
15.3.4. Membre de famille UE dont le droit de séjour a été refusé	Annexe 20 pas expiré avec OQT	Parfois	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
15.3.5. Membre de famille UE dont la demande de séjour durable a été déclarée irrecevable	Annexe 23 + annexe 19	Parfois	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
15.3.6. Membre de famille UE dont le droit de séjour est arrivé à expiration ou dont la demande de séjour durable a été déclarée irrecevable/ a été rejetée	Annexe 23/24 + annexe 8 / Carte électr. E ou annexe 21 pas expiré	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
15.3.7. Membre de famille UE dont le droit de séjour durable a pris fin	AR d'expulsion pas expiré ou annexe 21	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
15.3.8. Membre de famille UE dont le droit de séjour durable a pris fin	AR d'expulsion expiré ou annexe 21	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
15.3.9. Membre de famille UE ayant introduit un recours en annulation suspensif devant le CCE	Annexe 35	Droit à l'AMI	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Ticket modérateur
15.3.10. Membre de famille UE sans droit de séjour	Annexe 20 expiré avec OQT ou annexe 21 expiré	Exceptionnellement (Belgique ou pays UE)	Pas applicable	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
15.4. Membre de famille ressortissant ou non de l'UE qui rejoint un nouveau ressortissant de l'UE* relevant des dispositions transitoires (le nouveau ressortissant de l'UE est encore en possession d'une carte blanche ou d'une carte A électronique) *roumain ou bulgare						
15.4.1. Membre de famille dont la demande de séjour a été déclarée recevable lors de l'examen au fond	Annexe 22bis ou AI	Parfois	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
15.4.2. Membre de famille ayant une autorisation de séjour de plus de trois mois	Carte électr. A / CIRE	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
15.4.3. Membre de famille dont le droit de séjour n'a pas été reconnu	Annexe 14 pas expiré	Parfois (Belgique ou pays de l'UE)	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
15.4.4. Membre de famille dont le droit de séjour n'a pas été reconnu	Annexe 14 expiré	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
16. Ressortissants de l'UE (ressortissants des 'anciens' États membres et de deux 'nouveaux' États membres: Roumanie et Bulgarie)						
16.1. Ressortissant de l'UE en séjour de courte durée	Annexe 3ter	Parfois (Belgique ou pays de l'UE)	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
16.2. Nouveau ressortissant de l'UE en séjour de courte durée prolongé	Annexe 19ter prolongée ou AI - Modèle B	Parfois (Belgique ou pays de l'UE)	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
16.3. Nouveau ressortissant de l'UE avec permis de séjour de plus de trois mois	Carte électr. A / CIRE	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
16.4. (Nouveau) ressortissant de l'UE ayant introduit une demande de déclaration d'inscription	Annexe 19	Parfois (Belgique ou pays de l'UE)	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
16.5. (Nouveau) ressortissant de l'UE avec droit de séjour de plus de trois mois	Annexe 8 / Carte électr. E ou annexe 8 bis / Carte électr. E+	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
16.6. (Nouveau) ressortissant de l'UE dont le droit de séjour a été refusé	Annexe 20 pas expiré avec OQT	Parfois	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
16.7. (Nouveau) ressortissant de l'UE dont la demande de droit de séjour durable a été déclarée irrecevable	Annexe 23 et annexe 19	Parfois	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Parfois
16.8. (Nouveau) ressortissant de l'UE dont le droit de séjour est arrivé à expiration / dont la demande de séjour durable a été déclarée irrecevable ou a été rejetée	Annexe 23/24 et annexe 8 / Carte électr. E ou annexe 21 pas expiré	Droit à l'AMI	Pas applicable	Except. (ex. partie du ticket modérat.)	Pas applicable	Ticket modérateur
16.9. (Nouveau) ressortissant de l'UE dont le droit de séjour durable a pris fin	AR d'expulsion pas expiré ou annexe 21	Droit à l'AMI	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Ticket modérateur
16.10. (Nouveau) ressortissant de l'UE dont le droit de séjour durable a pris fin	AR d'expulsion expiré ou annexe 21 expiré	Exceptionnellement	Pas applicable	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois
16.11. (Nouveau) ressortissant de l'UE avec un recours en annulation suspensif devant le CCE	Annexe 35	Droit à l'AMI	Pas applicable	CPAS paie si nécessaire	Pas applicable	Ticket modérateur
16.12. (Nouveau) ressortissant de l'UE sans droit de séjour	Annexe 20 expiré avec OQT ou annexe 21 exp.	Exceptionnellement (Belgique ou pays UE)	Pas applicable	Exceptionnellement	Droit à l'AMU si nécessaire	Parfois